



Rendement des émissions de polluants atmosphériques du parc de véhicules routiers de l'année de modèle 2019

Relativement au Règlement sur les émissions des véhicules routiers
et de leurs moteurs pris en application de la *Loi canadienne sur
la protection de l'environnement (1999)*

N° de cat. : En81-31F-PDF
ISSN : FR 1927-2456
EC21187

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12^e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021

Also available in English

Table des matières

Liste des figures	ii
Liste des tableaux.....	ii
Sommaire	1
1. Objet.....	2
2. Le Règlement	2
3. Rapports de niveau 3 pour l'année de modèle 2019.....	4
3.1. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de GONM+NO _x	7
3.1.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 120 000 milles.....	9
3.1.2. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 150 000 milles.....	10
3.1.3. Camionnettes légères de type 2, camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers.....	12
3.1.4. Véhicules de classe 2B	14
3.1.5 Véhicules de classe 3.....	14
3.1.6 Ensemble de calcul de points GONM+NO _x	15
3.1.7. Points d'action précoce.....	15
3.1.8. Rendement global des parcs canadiens.....	15
3.2. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de HCNM froids.....	17
3.2.1. Véhicules légers et camionnettes légères.....	18
3.2.2. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers.....	19
3.3. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions d'EVAP.....	19
3.3.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1	20
3.3.2. Camionnettes légères de type 2	21
3.3.3. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers.....	21
3.3.4. Véhicules de classe 2B et de classe 3.....	22
3.3.5 Ensembles de calcul des émissions d'EVAP	22
3.4. Réduction progressive des émissions de particules et d'EVAP.....	23
4. Conclusions	23

Liste des figures

Figure 1: moyennes et normes de NO _x applicables aux véhicules des années de modèles 2004 à 2016. ...	3
Figure 2: moyennes et normes de GONM+NO _x du parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 et du parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers.....	16
Figure 3: moyennes et normes de GONM+NO _x des parcs de véhicules de classe 2B et de classe 3.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.	5
Tableau 2: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 2B.....	5
Tableau 3: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 3.....	5
Tableau 4: portée des rapports d'entreprise (niveau 3).....	6
Tableau 5: distribution des véhicules de niveau 3 selon la norme d'émissions de GONM+NO _x de chaque série.....	6
Tableau 6: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).	7
Tableau 7: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale supplémentaire visant les parcs de véhicules – (g/mille).	8
Tableau 8: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO _x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).	8
Tableau 9: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.	9
Tableau 10: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.	9
Tableau 11: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.....	10
Tableau 12: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.	11
Tableau 13: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.	12
Tableau 14: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.....	13

Tableau 15: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 2B.....	14
Tableau 16: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO _x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 3.....	14
Tableau 17: normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.....	17
Tableau 18: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères.....	18
Tableau 19: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers.....	19
Tableau 20: normes d'émissions diurnes, moteur chaud, de niveau 3 (grammes par essai).....	19
Tableau 21: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1.....	20
Tableau 22: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes légères de type 2.....	21
Tableau 23: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers.....	21
Tableau 24: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de véhicules lourds.....	22

Sommaire

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs* (ci-après appelé « le Règlement ») définit des normes nationales afin de limiter les émissions contribuant au smog (gaz organiques non méthaniques (GONM), oxydes d'azote (NO_x), particules, hydrocarbures non méthaniques (HCNM) froids, émissions de vapeurs de carburant (EVAP)) provenant des véhicules routiers et moteurs neufs. Les nouvelles normes moyennes de niveau 3 des parcs concordent toujours avec les normes progressivement plus strictes adoptées par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, qui couvrent les années de modèles 2017 à 2025. Le Règlement impose aux importateurs et aux constructeurs de véhicules neufs de respecter les normes moyennes de polluants atmosphériques des parcs et établit des exigences annuelles de déclaration de conformité. L'année de modèle 2017 est la première année de modèle où les entreprises sont tenues de respecter les nouvelles normes de niveau 3.

Le présent rapport résume le rendement moyen en matière de réduction des polluants atmosphériques du parc de véhicules canadiens de l'année de modèle 2019. Au total, 23 entreprises ont présenté des rapports de fin d'année de modèle portant sur un total de 1 972 856 véhicules construits ou importés au Canada pour la première vente au détail. Le rapport inclut les valeurs moyennes de GONM+NO_x, de HCNM froids et d'EVAP pour chacune des entreprises ainsi que leurs points/déficits relatifs aux émissions. Il comprend aussi une comparaison de la distribution des véhicules certifiés conformes aux différentes séries d'émissions ainsi qu'une comparaison du rendement général en matière de GONM+NO_x par rapport aux années de modèles antérieures au niveau 3.

La valeur moyenne de GONM+NO_x des parcs canadiens combinés de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 de l'année de modèle 2019 est de 0,06664580 g/mille, comparativement à la norme de 0,072 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x des parcs canadiens combinés de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers de l'année de modèle 2019 est de 0,07528215 g/mille, comparativement à la norme de 0,083 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 2B de l'année modèle 2019 est de 0,24332 g/mille par rapport à la norme de 0,253 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 3 de l'année modèle 2019 est de 0,44316 g/mille par rapport à la norme de 0,400 g/mille.

Les moyennes globales de GONM+NO_x des parcs témoignent des améliorations continue de l'industrie au chapitre du rendement des émissions depuis 2004. Bien que la valeur moyenne du parc de véhicule de classe 3 soit supérieure aux normes applicables à l'année de modèle 2019, les entreprises ont trois ans pour compenser tout déficit subi et toutes les entreprises continues de se conformer aux dispositions du Règlement relatives aux moyennes des parcs. Toutes les entreprises ont respecté les pourcentages de réduction progressive de 2019 à l'égard des particules et des EVAP, et ont satisfait aux normes moyennes des parcs visant les HCNM froids.

1. Objet

Le présent rapport vise à résumer le rendement moyen de chaque entreprise et du parc canadien dans son ensemble relativement aux émissions de polluants atmosphériques pour l'année de modèle 2019. Ceci est basé sur les données soumises par les entreprises dans leurs rapports de fin d'année de modèle ainsi que toute révision reçue avant la publication du présent rapport. Il a aussi pour objet de faire état de l'efficacité du programme sur les émissions moyennes de polluants atmosphériques du parc canadien en vue de l'atteinte des objectifs en matière de rendement environnemental énoncés dans la réglementation.

2. Le Règlement

Le *Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs*, pris en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* (LCPE), est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004; il a instauré des normes nationales d'émissions plus rigoureuses pour les véhicules routiers et leurs moteurs. Le Règlement harmonise les normes canadiennes d'émissions pour les véhicules légers (VLE)¹; les camionnettes légères (CLE)², qui comprennent les camionnettes légères de type 1 (CLE1) et 2 (CLE2); les camionnettes lourdes (CLO)³, qui comprennent les camionnettes légères de type 3 (CLO3) et 4 (CLO4); les véhicules moyens à passagers (VMP)⁴; les véhicules lourds; les moteurs de véhicule lourd; les motocyclettes routières avec les normes de l'EPA des États-Unis, qui sont intégrées par voie de référence au *Code of Federal Regulations* (CFR).

De l'année de modèle 2004 à l'année de modèle 2016, les entreprises étaient tenues de respecter les normes d'émissions moyennes de NOx des parcs (normes des niveaux 1 et 2). La figure 1 illustre le rendement global canadien durant ces années.

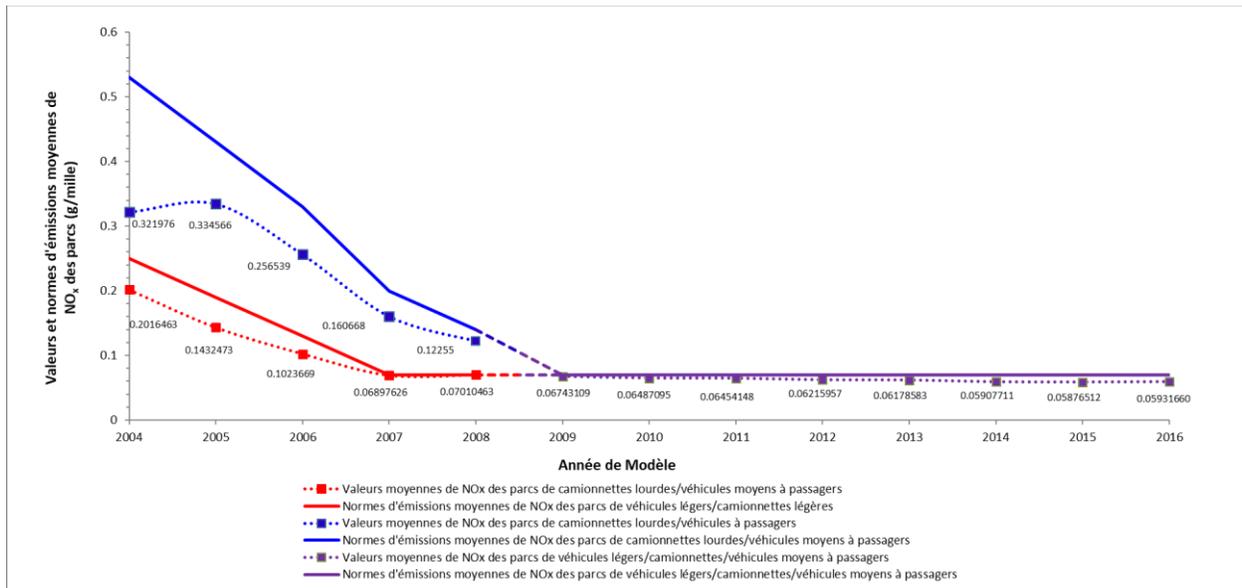
¹ Les véhicules légers sont généralement des automobiles.

² Les camionnettes légères comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes dont le poids nominal brut (PNB) est de 2 722 kg (6 000 lb) ou moins.

³ Les camionnettes lourdes comprennent généralement les fourgonnettes, les véhicules utilitaires sport et les camionnettes dont le poids nominal brut (PNB) est supérieur à 2 722 kg (6 000 lb) et peut aller jusqu'à 3 856 kg (8 500 lb).

⁴ Les véhicules moyens à passagers comprennent généralement les véhicules plus lourds de type passagers, comme les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport dont le PNB est supérieur à 3 856 kg (8 500 lb) et inférieur à 4 536 kg (10 000 lb).

Figure 1: moyennes et normes de NO_x applicables aux véhicules des années de modèles 2004 à 2016.



La modification du Règlement en 2015 visait à établir de nouvelles normes d'émissions pour les automobiles, les camionnettes légères et certains véhicules lourds des années de modèles 2017 et subséquentes qui sont importés ou construits au Canada. Les modifications fixent des normes de plus en plus strictes et des normes moyennes pour les parcs des années de modèles 2017 à 2025 en ce qui concerne les émissions combinées de GONM et de NO_x, et définissent un calendrier d'application graduelle de normes plus rigoureuses sur les particules et les EVAP, en phase avec les normes EPA américaines adoptées en 2014.

Les parcs de véhicules légers, de camionnettes légères et de véhicules moyens à passagers des entreprises devront respecter des normes d'émissions de gaz d'échappement progressivement plus sévères, pour atteindre une norme moyenne de parc de 30 mg/mille d'émissions de GONM+NO_x pour l'année de modèle 2025. De même, les parcs de véhicules lourds des classes 2B⁵ et 3⁶ devront respecter des normes moyennes progressivement plus rigoureuses à l'égard des émissions de GONM+NO_x, qui atteindront respectivement 178 mg/mille et 247 mg/mille pour l'année de modèle 2022.

De plus, depuis l'année de modèle 2017, de nouvelles normes d'émissions de gaz d'échappement à l'égard des particules sont progressivement mises en œuvre. Ainsi, un pourcentage croissant de véhicules des parcs des entreprises pour chaque année de modèle successive devra graduellement respecter ces normes, et la mise en œuvre pleine et entière se fera à compter de l'année de modèle 2021. Une autre approche progressive en matière de conformité à ces normes permet aux entreprises de satisfaire à ces dernières en démontrant qu'un nombre équivalent de véhicules respecte les nouvelles normes, lorsqu'on

⁵ Les véhicules lourds de classe 2B comprennent généralement les fourgonnettes de livraison et les camionnettes lourdes dont le PNB est supérieur à 3 856 kg (8 500 lb), mais inférieur ou égal à 4 536 kg (10 000 lb).

⁶ Les véhicules lourds de classe 3 comprennent généralement les fourgonnettes de livraison et les camionnettes lourdes dont le PNB est supérieur à 4 536 kg (10 000 lb), mais inférieur ou égal à 6 530 kg (14 000 lb).

en établit la moyenne sur plus d'une année de modèle incluse dans la phase de transition. Concernant les véhicules dont le poids nominal brut (PNB) peut aller jusqu'à 6 000 lb, la norme relative aux particules est de 3 mg/mille. Concernant les véhicules dont le PNB est supérieur à 6 000 lb et peut aller jusqu'à 14 000 lb, cette norme est de 3 mg/mille pour les camionnettes légères et les véhicules moyens à passagers concernés, et de 8 mg/mille et de 10 mg/mille pour les véhicules lourds des classes 2B et 3, respectivement.

Depuis l'année de modèle 2017, de nouvelles normes d'émissions de vapeurs de carburant (EVAP) sont progressivement mises en œuvre. Un pourcentage croissant de véhicules des parcs des entreprises pour chaque année de modèle successive devra graduellement respecter ces normes, et la mise en œuvre pleine et entière se fera à compter de l'année de modèle 2022. Une autre approche progressive en matière de conformité à ces normes permet aux entreprises de satisfaire à ces dernières en démontrant qu'un nombre équivalent de véhicules respecte les nouvelles normes, lorsqu'on en établit la moyenne sur plus d'une année de modèle incluse dans la phase de transition. Pour ce qui est des VLE et des CLE1, cette norme est de 0,3 g par essai. Pour ce qui est des CLE2, cette norme est de 0,4 g par essai. Pour les CLO, cette norme est de 0,5 g par essai, et pour les véhicules lourds (classes 2B et 3), elle est de 0,6 g par essai.

Les modifications établissent aussi de nouvelles normes moyennes des parcs au Canada concernant les émissions d'HCNM des gaz d'échappement par temps froid. En ce qui a trait aux parcs de véhicules dont le PNB peut aller jusqu'à 6 000 lb, la norme moyenne des parcs à l'égard des HCNM froids est établie à 0,3 g/mille depuis l'année de modèle 2017. Concernant les parcs de véhicules dont le PNB est supérieur à 6 000 lb et peut aller jusqu'à 10 000 lb, la norme moyenne des parcs à l'égard des HCNM froids est établie à 0,5 g/mille depuis l'année de modèle 2017.

Des assouplissements concernant les véhicules vendus tant au Canada qu'aux États-Unis sont prévus à des fins de conformité aux normes d'émissions moyennes des parcs et aux normes d'émissions à mise en œuvre progressive. Ces assouplissements reconnaissent que le rendement des émissions du parc d'une entreprise qui vend des véhicules tant au Canada qu'aux États-Unis est effectivement régi par le programme de réglementation des États-Unis.

Le Règlement exige que toutes les entreprises soumettent un rapport de conformité au ministre au plus tard le 1^{er} mai suivant la fin de chaque année de modèle. Le rapport de fin d'année de modèle doit contenir des renseignements détaillés sur les parcs de l'entreprise et/ou sur ses groupes de véhicules.

Pour en savoir davantage sur le Règlement et, plus précisément, sur le calcul des valeurs moyennes des parcs et des points/déficits relatifs aux émissions, veuillez consulter le Règlement, qui est accessible à partir du [registre environnemental de la LCPE](#) d'Environnement et Changement climatique Canada.

3. Rapports de niveau 3 pour l'année de modèle 2019

Conformément aux normes de niveau 3, les entreprises certifient un véhicule conforme à une série de « GONM+NO_x » combinée. Ces séries représentent les normes de la procédure d'essai fédérale (PEF) selon lesquelles les véhicules sont certifiés. Concernant l'année de modèle 2019, les valeurs moyennes de la PEF pour les GONM+NO_x du parc d'une entreprise sont calculées pour les parcs suivants :

- 1) le parc d'une entreprise constitué de tous ses véhicules légers et camionnettes légères de type 1 auxquels s'applique la norme de GONM+NO_x pertinente pour une durée de vie utile de 120 000 milles;
- 2) le parc d'une entreprise constitué de tous ses véhicules légers et camionnettes légères de type 1 auxquels s'applique la norme de GONM+NO_x pertinente pour une durée de vie utile de 150 000 milles;
- 3) le parc d'une entreprise constitué de l'ensemble de ses camionnettes légères de type 2;
- 4) le parc d'une entreprise constitué de l'ensemble de ses véhicules de classe 2B; et
- 5) le parc d'une entreprise constitué de l'ensemble de ses véhicules de classe 3.

Le Tableau 1, Tableau 2 et Tableau 3 présentent les normes d'émissions d'échappement correspondantes pour les séries de niveau 3 de la PEF.

Tableau 1: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules légers, les camionnettes légères, les camionnettes lourdes et les véhicules moyens à passagers.

Numéro de série	GONM+NO _x	CO	Formaldéhyde	Particules
160	0,160	4,2	0,004	0,003
125	0,125	2,1	0,004	0,003
110 ¹	0,110	2,1	0,004	0,003
85 ¹	0,085	2,1	0,004	0,003
70	0,070	1,7	0,004	0,003
50	0,050	1,7	0,004	0,003
30	0,030	1,0	0,004	0,003
20	0,020	1,0	0,004	0,003
0	0,000	0,0	0,000	0,000

¹ Séries de transition d'après lesquelles les véhicules peuvent être certifiés conformes jusqu'à l'année de modèle 2019.

Tableau 2: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 2B

Numéro de série	GONM+NO _x	CO
395 ¹	0,395	6.4
340 ¹	0,340	6.4
250	0,250	6.4
200	0,200	4.2
170	0,170	4.2
150	0,150	3.2
0	0,000	0.0

¹ Séries de transition d'après lesquelles les véhicules peuvent être certifiés conformes jusqu'à l'année de modèle 2021.

Tableau 3: normes d'émissions d'échappement (g/mille) par série de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les véhicules de classe 3

Numéro de série	GONM+NO _x	CO
630 ¹	0,630	7.3
570 ¹	0,570	7.3
400	0,400	7.3
270	0,270	4.2
230	0,230	4.2

200	0,200	3.7
0	0,000	0.0

¹ Séries de transition d'après lesquelles les véhicules peuvent être certifiés conformes jusqu'à l'année de modèle 2021.

Le Tableau 4 présente les entreprises ayant soumis un rapport de fin d'année de modèle portant sur des véhicules certifiés conformes aux normes de niveau 3, notamment les marques des véhicules et le nombre de groupes d'essai de certification de niveau 3.

Tableau 4: portée des rapports d'entreprise (niveau 3).

Entreprise	Marques	Nombre de groupes d'essai
Aston Martin Lagonda Ltd.	Aston Martin	3
Groupe BMW du Canada	BMW, Mini, Rolls-Royce	24
FCA Canada Inc.	Chrysler, Dodge, Jeep, Fiat, Alfa Romeo, RAM	39
Ferrari North America, Inc.	Ferrari	2
Ford du Canada Limitée	Ford, Lincoln	56
General Motors Canada	Buick, Cadillac, Chevrolet, GMC	47
Honda Canada Inc.	Acura, Honda	29
Hyundai Auto Canada Corp.	Hyundai	31
Jaguar Land Rover Canada ULC	Jaguar, Land Rover	11
Kia Canada Inc.	Kia	21
Maserati North America, Inc.	Maserati	5
Mazda Canada Inc.	Mazda	10
McLaren Automotive Ltd.	McLaren	2
Mercedes-Benz Canada Inc.	Mercedes, Smart	29
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	Mitsubishi	7
Nissan Canada Inc.	Infiniti, Nissan	29
Porsche Cars Canada, Ltd	Porsche	11
Performance Roush	Ford	1
Subaru Canada, Inc.	Subaru	7
Tesla Motors Canada Inc.	Tesla	4
Toyota Canada Inc.	Lexus, Scion, Toyota	37
Groupe Volkswagen Canada	Audi, Bentley, Bugatti, Lamborghini, Volkswagen	22
Volvo Car Canada Ltée	Volvo	4

Le Tableau 5 résume la distribution des véhicules selon la norme d'émissions de GONM+NO_x de chaque série.

Tableau 5: distribution des véhicules de niveau 3 selon la norme d'émissions de GONM+NO_x de chaque série.

Niveau et numéro de série	Norme de GONM+NO _x (g/mille)	Nombre total de véhicules dans la série	Pourcentage de véhicules dans la série
Niveau 3 série 630	0,630	0	0,00
Niveau 3 série 570	0,570	21 021	1,07
Niveau 3 série 400	0,400	10 841	0,55

Niveau 3 série 395	0,395	1	0,00
Niveau 3 série 340	0,340	15 067	0,76
Niveau 3 série 270	0,270	11 074	0,56
Niveau 3 série 250	0,250	26 871	1,36
Niveau 3 série 230	0,230	1 318	0,07
Niveau 3 série 200	0,200	25 413	1,29
Niveau 3 série 170	0,170	1 724	0,09
Niveau 3 série 160	0,160	21 347	1,08
Niveau 3 série 150	0,150	4 386	0,22
Niveau 3 série 125	0,125	404 441	20,50
Niveau 3 série 110 ¹	0,110	115 323	5,85
Niveau 3 série 85 ¹	0,085	3 455	0,18
Niveau 3 série 70	0,070	784 492	39,76
Niveau 3 série 50	0,050	171 108	8,67
Niveau 3 série 30	0,030	322 432	16,34
Niveau 3 série 20	0,020	910	0,05
Niveau 3 série 0	0,000	31 632	1,60
Nombre total de véhicules de niveau 3 dans le parc de l'année de modèle 2019			1 972 856

¹ Séries de transition.

3.1. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de GONM+NO_x

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs à l'égard des émissions de GONM+NO_x.

Le Tableau 6 et le Tableau 7, tous deux tirés de l'article 86.1811-17 du CFR, présentent les valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de niveau 3 de la PEF et de la procédure d'essai fédérale supplémentaire (PEFS) visant les GONM+NO_x pour les parcs de véhicules des années de modèles 2017 à 2025.

Tableau 6: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).

Année de modèle	VLE, CLE1 – 150 000 milles de vie utile ¹	VLE, CLE1 – 120 000 milles de vie utile ¹	CLE2, CLO ²
2017 ³	0,086	0,073	0,101
2018	0,079	0,067	0,092
2019	0,072	0,061	0,083
2020	0,065	0,055	0,074
2021	0,058	0,049	0,065
2022	0,051	0,043	0,056
2023	0,044	0,037	0,047
2024	0,037	0,031	0,038
2025	0,030	0,026	0,030

¹ Les véhicules certifiés conformes aux normes selon une vie utile de 120 000 milles peuvent satisfaire à la norme moyenne des parcs selon une vie utile de 150 000 milles dans certaines circonstances, tel qu'il est énoncé au [paragraphe \(b\)\(8\)\(iii\)\(A\)](#) de cet article (en anglais).

² Les VMP sont visés par les mêmes normes d'émissions et dispositions relatives à la certification applicables aux CLE4.

³ Les CLO et les VMP doivent respecter les normes de niveau 3 à partir de l'année de modèle 2018.

Tableau 7: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale supplémentaire visant les parcs de véhicules – (g/mille).

Année de modèle	GONM+NO_x (g/mille)
2017 ¹	0,103
2018	0,097
2019	0,090
2020	0,083
2021	0,077
2022	0,070
2023	0,063
2024	0,057
2025	0,050

¹ Les CLO et les VMP doivent satisfaire aux normes de niveau 3 à partir de l'année de modèle 2018.

Le Tableau 8, tiré de l'article 86.1818-18 du CFR, présente la valeur moyenne décroissante des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la PEF pour les parcs de véhicules de classe 2B et classe 3 des années de modèles 2018 à 2022.

Tableau 8: valeurs moyennes décroissantes des normes d'émissions de GONM+NO_x de niveau 3 de la procédure d'essai fédérale visant les parcs de véhicules (g/mille).

Année de modèle	Classe 2B	Classe 3
2016 ¹	0,333	0,548
2017 ¹	0,310	0,508
2018	0,278	0,451
2019	0,253	0,400
2020	0,228	0,349
2021	0,203	0,298
2022	0,178	0,247

¹ Les normes moyennes sont indiquées pour les années de modèles 2016 et 2017 à des fins de conformité anticipée volontaire.

3.1.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 120 000 milles

Le Tableau 9 résume les valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 120 000 milles.

Tableau 9: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019⁷	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	2	0,125	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	57	0,125	0	0
McLaren Automotive Ltd.	195	0,125	0	0

Le Tableau 10 résume les valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEFS pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 120 000 milles.

Tableau 10: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 120 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	2	0,125	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	57	0,09	0	0
McLaren Automotive Ltd.	195	0,09	0	0

⁷ Les totaux négatifs représentent un déficit.

3.1.2. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1; durée de vie utile de 150 000 milles

Le Tableau 11 résume les valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 150 000 milles.

Tableau 11: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	146	0,125	0	0
Groupe BMW du Canada	23 245	0,055876	375	2 062
FCA Canada Inc.	10 010	0,11258	-406	-1 406
Ferrari North America, Inc.	364	0,125	0	0
Ford du Canada Ltée	28 635	0,082149	-291	-641
General Motors Canada	66 623	0,065138	457	-1 226
Honda Canada Inc.	173 915	0,0933256	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	115 753	0,0710509	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	510	0,0486	12	99
Kia Canada Inc.	64 285	0,071422	37	-291
Maserati North America, Inc.	172	0,160	0	0
Mazda Canada Inc.	36 709	0,080244	-303	1 809
Mercedes-Benz Canada Inc.	17 214	0,065886	105	620
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	11 460	0,070000	23	137
Nissan Canada Inc.	84 027	0,061281	901	2 096
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 130	0,1432	0	0
Performance Roush	20	0,125	0	0
Subaru Canada, Inc.	36 430	0,064422	0	0
Tesla Motors Canada Inc.	13 364	0,00000	962	1 970
Toyota Canada Inc.	86 011	0,082336	-889	2 134
Groupe Volkswagen Canada	78 118	0,041290	2 399	4 878
Volvo Car Canada Ltée	1 762	0,03168	0	0

Le Tableau 12 résume les valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEFS pour leur parc de VLE/CLE1 dont la durée de vie utile est de 150 000 milles.

Tableau 12: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO _x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	146	0,09	0	0
Groupe BMW du Canada	148	0,090	437	2 300
FCA Canada Inc.	23 245	0,071210	-139	706
Ferrari North America, Inc.	10 010	0,10386	0	0
Ford du Canada Ltée	364	0,125	28	1 623
General Motors Canada	28 635	0,089027	1 096	1 681
Honda Canada Inc.	66 623	0,073550	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	173 915	0,0871023	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	115 753	0,0717048	0	0
Kia Canada Inc.	64 285	0,071935	1 161	1 161
Maserati North America, Inc.	172	0,130	0	0
Mazda Canada Inc.	36 709	0,082311	282	4 248
Mercedes-Benz Canada Inc.	17 214	0,075468	250	1 943
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	11 460	0,090000	0	88
Nissan Canada Inc.	84 027	0,070797	1 614	3 249
Porsche Cars Canada, Ltd.	2 130	0,08945	0	0
Performance Roush	20	0,110	0	0
Subaru Canada, Inc.	36 430	0,056321	0	0
Tesla Motors Canada Inc.	13 364	0,00000	1 203	2 431
Toyota Canada Inc.	86 011	0,066530	2 019	3 677
Groupe Volkswagen Canada	78 118	0,049673	3 150	7 502
Volvo Car Canada Ltée	1 762	0,08027	0	0

3.1.3. Camionnettes légères de type 2, camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 13 résume les valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de CLE2.

Tableau 13: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Groupe BMW du Canada	18 585	0,078501	84	-253
FCA Canada Inc.	223 309	0,0899421	-1 550	-5 616
Ford du Canada Ltée	200 389	0,0808142	438	-1 429
General Motors Canada	180 808	0,0787169	774	-3 852
Honda Canada Inc.	30 399	0,10287	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	11 678	0,071880	130	631
Kia Canada Inc.	6 942	0,07376	64	64
Maserati North America, Inc.	291	0,160	0	0
Mazda Canada Inc.	33 683	0,064944	608	1 082
Mercedes-Benz Canada Inc.	19 918	0,082573	9	-83
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	6 950	0,05798	174	495
Nissan Canada Inc.	57 258	0,0061467	4 400	4 195
Porsche Cars Canada, Ltd.	5723	0,07573	0	0
Subaru Canada, Inc.	29 723	0,074586	0	0
Toyota Canada Inc.	117 897	0,0671016	1 874	-208
Groupe Volkswagen Canada	50 314	0,069760	666	674
Volvo Car Canada Ltée	10 116	0,042329	0	0

Le Tableau 14 résume les valeurs moyennes de $xGONM+NO_x$ des entreprises selon la PEFS pour leur parc de CLE2.

Tableau 14: résumé des valeurs moyennes de $GONM+NO_x$ des entreprises selon la procédure d'essai fédérale supplémentaire – parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers, durée de vie utile de 150 000 milles.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de $GONM+NO_x$ du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Groupe BMW du Canada	18 585	0,084998	93	649
FCA Canada Inc.	223 309	0,0840609	1 326	318
Ford du Canada Ltée	200 389	0,0841144	1 179	2 776
General Motors Canada	180 808	0,0873858	473	-943
Honda Canada Inc.	30 399	0,094098	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	11 678	0,097049	0	0
Kia Canada Inc.	6 942	0,07410	110	110
Maserati North America, Inc.	291	0,130	0	0
Mazda Canada Inc.	33 683	0,069594	687	2 227
Mercedes-Benz Canada Inc.	19 918	0,062446	549	1 977
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	6 950	0,09000	0	83
Nissan Canada Inc.	57 258	0,071632	1 052	991
Porsche Cars Canada, Ltd.	5 723	0,08095	0	0
Subaru Canada, Inc.	29 723	0,056031	0	0
Toyota Canada Inc.	117 897	0,0700041	2 357	3 939
Groupe Volkswagen Canada	50 314	0,070697	971	2 645
Volvo Car Canada Ltée	10 116	0,082013	0	0

3.1.4. Véhicules de classe 2B

Le Tableau 15 présente le résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de véhicules de classe 2B.

Tableau 15: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 2B

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de point
FCA Canada Inc.	13 891	0,24583	100	1 341
Ford du Canada Ltée	32 722	0,24637	217	1 066
General Motors Canada	21 595	0,25000	65	-442
Mercedes-Benz Canada Inc.	5 254	0,1902	330	403

3.1.5 Véhicules de classe 3

Le Tableau 16 présente le résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la PEF pour leur parc de véhicules de classe 3.

Tableau 16: résumé des valeurs moyennes de GONM+NO_x des entreprises selon la procédure d'essai fédérale – parc de véhicules classe 3

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de GONM+NO_x du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
FCA Canada Inc.	7 326	0,3280	528	774
Ford du Canada Ltée	24 769	0,50745	-2 662	-2 725
General Motors Canada	10 841	0,40000	0	614
Mercedes-Benz Canada Inc.	1 318	0,2300	224	216

Des valeurs moyennes de GONM+NO_x supérieures aux normes d'émissions de GONM+NO_x applicables à un parc donné peuvent être attribuées aux facteurs suivants :

1. L'entreprise choisit d'exclure son groupe de véhicules certifiés aux États-Unis vendus au Canada et aux États-Unis à la conformité obligatoire à la norme moyenne de GONM+NO_x visant les parcs. Une telle exclusion est autorisée parce que l'objectif des dispositions sur les moyennes des parcs est les parcs de véhicules canadiens atteignent un rendement d'émissions global comparable à celui des États-Unis, tout en réduisant le plus possible le fardeau réglementaire des entreprises. Une analyse réalisée par Environnement et Changement climatique Canada a révélé que, même

dans le cas de scénarios extrêmes, les variations entre les parcs canadiens et états-uniens devraient rester faibles.

2. L'entreprise a recours à une disposition provisoire qui lui permet d'inclure dans son parc de VLE/CLE1 de durée de vie utile de 150 000 milles ses VLE/CLE1 de durée de vie utile de 120 000 milles certifiés conformes à des séries supérieures à la série 70. Cette disposition provisoire peut être utilisée jusqu'à l'année de modèle 2019. Une telle mesure permet aux VLE/CLE1 de durée de vie utile de 120 000 milles de satisfaire aux normes moins strictes visant les parcs de VLE/CLE1 de durée de vie utile de 150 000 milles.
3. La valeur moyenne de GONM+NO_x est supérieure à la norme de GONM+NO_x applicable à un de ses parcs. Une entreprise peut compenser le déficit associé à un parc en utilisant des points associés à un autre parc appartenant au même ensemble de calcul de points.
4. La valeur moyenne de xGONM+NO_x est supérieure à la norme applicable. Une entreprise peut compenser un déficit dans une année de modèle subséquente.

3.1.6 Ensemble de calcul de points GONM+NO_x

Les points GONM+NO_x ne peuvent être échangés qu'à l'intérieur d'un ensemble de calcul de point, comme suit:

- 1) VLE et CLE1 certifiés selon des normes basées sur une durée de vie utile de 120 000 milles et 10 ans
- 2) VLE et CLE1
- 3) VLO

Cependant, les points PEF et PEFS ne sont pas interchangeables.

3.1.7. Points d'action précoce

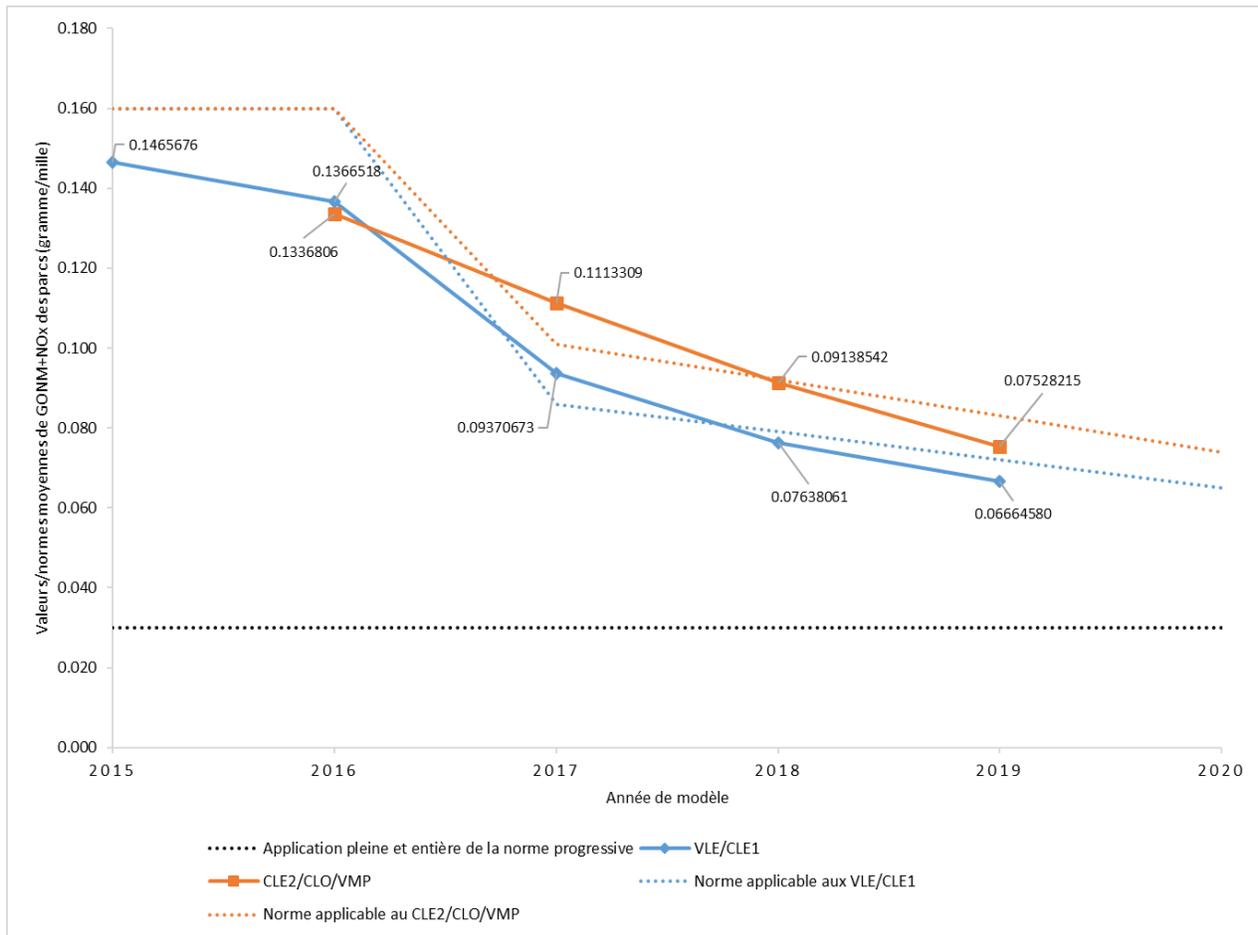
Des points d'action précoce sont obtenus pour le parc de VLE/CLE1 d'une entreprise pour les années de modèles 2015-2016 ainsi que pour le parc de CLE2/CLO/VMP d'une entreprise pour les années de modèles 2016-2017 si les moyennes respectives de GONM+NO_x des parcs sont inférieures à la norme de 0,160.

Des crédits d'action précoce sont également gagnés au cours des années modèles 2016-2017 pour le parc de véhicules de classe 2B ou de véhicules de classe 3 d'une entreprise si les moyennes respectives du parc GONM+NO_x sont inférieures aux normes applicables pour l'année modèle en question énoncées dans le Tableau 8.

3.1.8. Rendement global des parcs canadiens

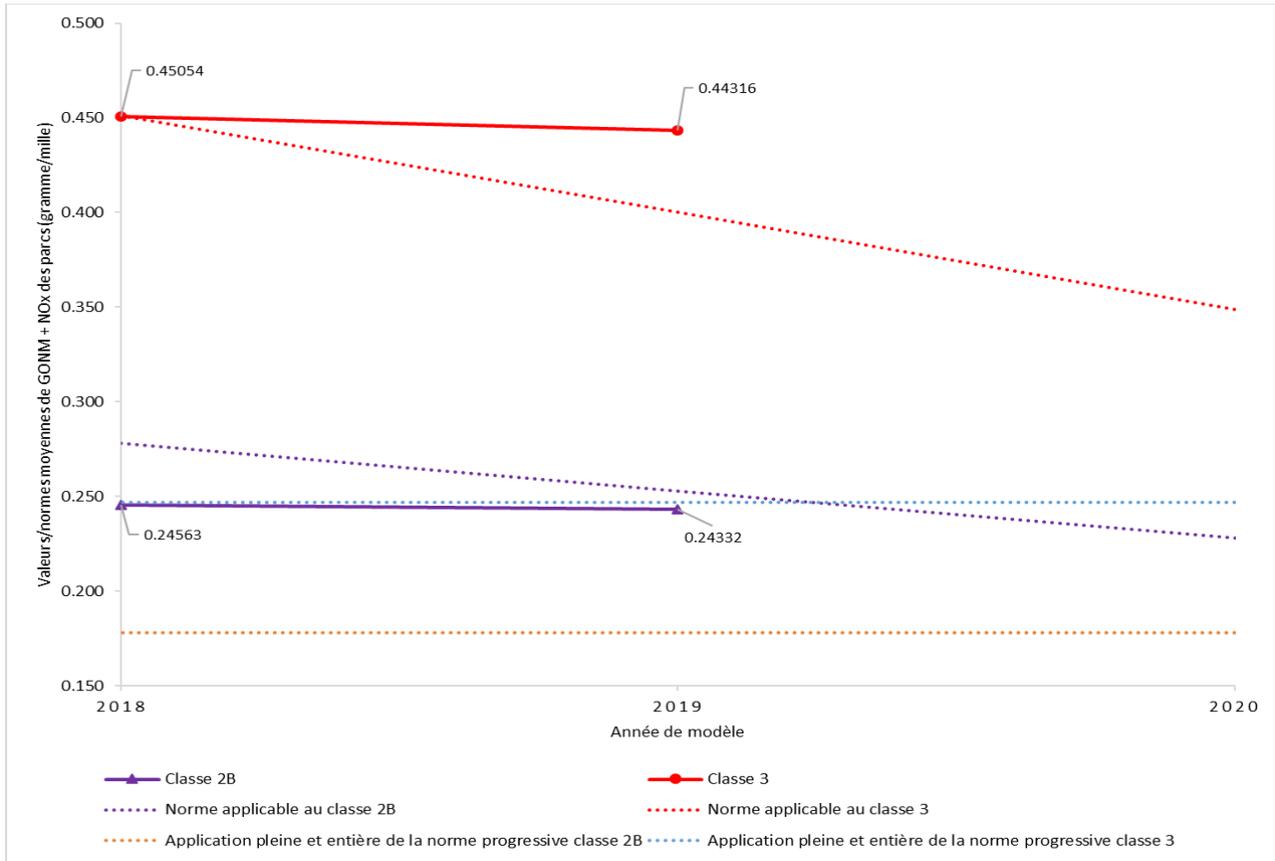
La figure 2 illustre les moyennes globales canadiennes de GONM+NO_x des parcs de VLE/CLE1 et de CLE2/CLO/VMP pour les années de modèles 2015 à 2019.

Figure 2: moyennes et normes de GONM+NO_x du parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 et du parc de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers



La figure 3 illustre les moyennes globales canadiennes de GONM+NO_x des parcs de véhicules de classe 2B et de classe 3 pour les années de modèles 2018 à 2019.

Figure 3: moyennes et normes de GONM+NO_x des parcs de véhicules de classe 2B et de classe 3



3.2. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions de HCNM froids

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs relativement aux émissions de HCNM froids.

Le Tableau 17 présente les normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.

Tableau 17: normes moyennes d'émissions de HCNM froids des gaz d'échappement des parcs.

Catégorie de poids de véhicule	Ventes de HCNM froids – norme moyenne pondérée des parcs (g/mille)
VLE et CLE	0,3
CLO et VMP	0,5

3.2.1. Véhicules légers et camionnettes légères

Le Tableau 18 résume les valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de VLE/CLE.

Tableau 18: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de HCNM froids du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Aston Martin Lagonda Ltd.	148	0,3	0	0
Groupe BMW du Canada	32 978	0,3	0	0
FCA Canada Inc.	63 590	0,3	0	0
Ferrari North America, Inc.	364	0,3	0	0
Ford du Canada Ltée	97 253	0,3	0	0
General Motors Canada	115 519	0,3	0	0
Honda Canada Inc.	189 695	0,3	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	111 169	0,3	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	5 608	0,3	0	0
Kia Canada Inc.	70 041	0,3	0	0
Maserati North America, Inc.	172	0,3	0	0
Mazda Canada Inc.	70 208	0,2	7 021	15 293
McLaren Automotive Ltd.	195	0,3	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	31 114	0,3	0	0
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	18 410	0,3	0	0
Nissan Canada Inc.	133 316	0,3	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	3 744	0,3	0	0
Performance Roush	20	0,5	0	0
Subaru Canada, Inc.	66 153	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	183 208	0,3	0	0
Groupe Volkswagen Canada	107 989	0,3	0	0
Volvo Car Canada Ltée	8 650	0,4	0	0

3.2.2. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 19 résume les valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de CLO/VMP.

Tableau 19: résumé des valeurs moyennes de HCNM froids des entreprises pour leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne de HCNM froids du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Groupe BMW du Canada	8 783	0,3	1 757	3 135
FCA Canada Inc.	167 068	0,4	16 707	45 201
Ford du Canada Ltée	129 858	0,4	12 986	40 544
General Motors Canada	123 811	0,4	12 381	38 846
Honda Canada Inc.	14 619	0,3	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	4 209	0,4	421	951
Maserati North America, Inc.	291	0,5	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	5 877	0,3	1 175	1 175
Nissan Canada Inc.	3 629	0,5	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	4 109	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	20 504	0,5	0	0
Groupe Volkswagen Canada	18 501	0,3	3 700	5 263
Volvo Car Canada Ltée	3 228	0,3	0	0

3.3. Rendement moyen des parcs relativement aux émissions d'EVAP

La présente section décrit le rendement moyen des parcs des constructeurs relativement aux émissions d'EVAP.

Le Tableau 20 présente les normes moyennes d'émissions d'EVAP des parcs.

Tableau 20: normes d'émissions diurnes, moteur chaud, de niveau 3 (grammes par essai).

Catégorie de véhicule	Conditions de basse altitude – moyenne des parcs
VLE, CLE1	0,3
CLE2	0,4
CLO	0,5
VLO	0,6

3.3.1. Véhicules légers et camionnettes légères de type 1

Le Tableau 21 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de VLE/CLE1.

Tableau 21: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises – parc de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1.

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Groupe BMW du Canada	21 489	0,3	0	0
FCA Canada Inc.	879	0,3	0	0
Ford du Canada Ltée	16 830	0,3	0	0
General Motors Canada	1702	0,3	0	0
Honda Canada Inc.	135 375	0,3	0	0
Hyundai Auto Canada Corp.	94 570	0,3	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	423	0,3	0	0
Kia Canada Inc.	57 835	0,3	0	0
Mazda Canada Inc.	17 294	0,3	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	14 289	0,3	0	0
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	11 460	0,3	0	0
Nissan Canada Inc.	69 133	0,3	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	1 102	0,4	0	0
Subaru Canada, Inc.	31 812	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	50 618	0,3	0	0
Groupe Volkswagen Canada	70 931	0,3	0	0
Volvo Car Canada Ltée	1 762	0,3	0	0

3.3.2. Camionnettes légères de type 2

Le Tableau 22 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de CLE2.

Tableau 22: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes légères de type 2

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Groupe BMW du Canada	9 802	0,3	980	1 792
FCA Canada Inc.	51 853	0,4	0	0
Ford du Canada Ltée	64 936	0,4	0	0
General Motors Canada	52 833	0,4	0	0
Honda Canada Inc.	8 970	0,4	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	5 051	0,4	0	0
Kia Canada Inc.	6 468	0,4	0	0
Mazda Canada Inc.	21 361	0,3	2 136	6 661
Mercedes-Benz Canada Inc.	1 941	0,3	194	330
Ventes de véhicules Mitsubishi du Canada, Inc.	6 950	0,3	695	1 876
Nissan Canada Inc.	32 253	0,4	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	1 614	0,7	0	0
Subaru Canada, Inc.	26 691	0,3	0	0
Toyota Canada Inc.	97 393	0,4	0	0
Groupe Volkswagen Canada	30 895	0,4	0	0
Volvo Car Canada Ltée	6 888	0,3	0	0

3.3.3. Camionnettes lourdes et véhicules moyens à passagers

Le Tableau 23 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de CLO et VMP.

Tableau 23: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
Groupe BMW du Canada	8 271	0,5	0	0
FCA Canada Inc.	106 341	0,5	0	0

Ford du Canada Ltée	122 655	0,5	0	0
General Motors Canada	123 797	0,5	0	0
Honda Canada Inc.	14 619	0,5	0	0
Jaguar Land Rover Canada ULC	1 808	0,5	0	0
Mercedes-Benz Canada Inc.	5 877	0,5	0	0
Nissan Canada Inc.	1 602	0,5	0	0
Porsche Cars Canada, Ltd.	4 109	0,5	0	0
Toyota Canada Inc.	1 677	0,5	0	0
Groupe Volkswagen Canada	14 774	0,4	1 477	1 477
Volvo Car Canada Ltée	3 228	0,5	0	0

3.3.4. Véhicules de classe 2B et de classe 3

Le Tableau 24 résume les valeurs moyennes d'EVAP des entreprises pour leur parc de VLO.

Tableau 24: résumé des valeurs moyennes d'EVAP des entreprises concernant leur parc de véhicules lourds

Entreprise	Nombre total de véhicules du parc	Valeur moyenne d'EVAP du parc (g/mille)	Total de points pour l'année de modèle 2019	Solde de points
General Motors Canada	5 793	0,6	0	0

3.3.5 Ensembles de calcul des émissions d'EVAP

Les ensembles de calcul distincts suivants s'appliquent aux normes d'émissions d'EVAP:

- 1) VLE et CLE1 représente un ensemble de calcul.
- 2) CLE2 représente un ensemble de calcul.
- 3) CLO représente un ensemble de calcul.
- 4) VLO représente un ensemble de calcul.

Les points peuvent être échangés entre les ensembles de calcul comme suit si des points supplémentaires sont nécessaires pour compenser un déficit après la dernière année de maintien des déficits:

- 1) Vous pouvez échanger des points d'émissions VLE/CLE1 et CLE2.

2) Vous pouvez échanger des points d'émissions CLO et VLO.

3.4. Réduction progressive des émissions de particules et d'EVAP

Concernant l'année de modèle 2019, 40 % du parc de véhicules légers, de camionnettes légères et de véhicules moyens à passagers d'une entreprise et 40 % du parc de véhicules de classe 2b et de classe 3 d'une entreprise doivent respecter les normes de niveau 3 visant les particules et 60% de la flotte globale d'une entreprise doit répondre aux normes de niveau 3 visant les EVAP. Toutes les entreprises ont répondu à ces exigences.

4. Conclusions

Les résultats de l'année de modèle 2019 représentent le troisième cycle de rapports aux termes des nouvelles normes plus strictes de niveau 3. Toutes les entreprises assujetties à des exigences annuelles de rapports de conformité ont présenté des rapports de fin d'année de modèle portant sur un total de 1 972 856 véhicules construits ou importés au Canada pour la première vente au détail.

La valeur moyenne des émissions de GONM+NO_x du parc canadien combiné de véhicules légers et de camionnettes légères de type 1 de l'année de modèle 2019 est de 0,06664580 g/mille, comparativement à la norme de 0,072 g/mille. La valeur moyenne des émissions de GONM+NO_x du parc canadien combiné de camionnettes légères de type 2, de camionnettes lourdes et de véhicules moyens à passagers de l'année de modèle 2019 est de 0,07528215 g/mille, comparativement à la norme de 0,083 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 2B de l'année modèle 2019 est de 0,24332 g/mille par rapport à la norme de 0,253 g/mille. La valeur moyenne de GONM+NO_x pour la flotte canadienne de véhicules de classe 3 de l'année modèle 2019 est de 0,44316 g/mille par rapport à la norme de 0,400 g/mille.

Les moyennes globales de GONM+NO_x des parcs témoignent des améliorations continue de l'industrie au chapitre du rendement des émissions depuis 2004. Bien que la valeur moyenne du parc de véhicule de classe 3 soit supérieure aux normes applicables à l'année de modèle 2019, les entreprises ont 3 ans pour compenser tout déficit subi et toutes les entreprises continues de se conformer aux dispositions du Règlement relatives aux moyennes des parcs.

Toutes les entreprises ont satisfait aux pourcentages de réduction progressive des émissions de particules et d'EVAP pour 2019, et ont respecté les normes moyennes des parcs visant les HCNM froids.